

Chez Lowe's Canada, nous sommes conscients du rôle important que nos magasins Lowe's, RONA et Réno-Dépôt jouent pour fournir des produits et services essentiels à nos clients et aux communautés où nous sommes établis. La santé et la sécurité de nos client(e)s, associé(e)s et fournisseurs demeurent au cœur de nos priorités. Tandis que nous nous adaptons tous ensemble à l'évolution rapide de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons décrit ci-dessous certaines des précautions que nous prenons chez Lowe's Canada :

## Mesures quotidiennes obligatoires

- Activités obligatoires de nettoyage et de désinfection
  - Augmentation du temps que nos associés et fournisseurs de services tiers consacrent au nettoyage et à la désinfection de nos magasins en plus de nos efforts quotidiens de nettoyage, et ce, surtout dans les zones les plus fréquentées, comme les couloirs des caisses, les toilettes et les salles de pause des associés.
- Procédures obligatoires de nettoyage après la fermeture
  - o De 18 h à 22 h
- Mesures de distanciation sociale prescrites par les autorités de santé publique canadiennes et provinciales
  - En tout temps pendant la journée
  - Affiches fournies par la société encourageant les client(e)s et associé(e)s à se tenir à 2 mètres (6 pieds) de distance de toute autre personne
    - Affiches à l'entrée des magasins
    - Balises sur le plancher
    - Affiches partout en magasin
- Écrans de protection aux caisses
  - Écrans en verre plexi installés à chaque caisse et comptoir de service à titre de protection contre les goulettes provenant d'un éternuement ou d'une toux
- Lignes directrices concernant la santé et la sécurité des chauffeurs à la livraison
  - o Les chauffeurs et commis ont les lignes directrices avec eux en tout temps
- Conférences téléphoniques quotidiennes sur les mesures de santé et sécurité
  - Alignement des districts sur les mesures de santé et sécurité actuellement en vigueur

Nous demandons à tous nos partenaires fournisseurs de suivre les consignes des autorités de santé publique canadiennes et provinciales lorsqu'ils entrent en magasin. Ces consignes sont les suivantes :

- 1. Pour veiller à la santé et à la sécurité des gens autour de vous, ne pénétrez pas dans des locaux de Lowe's Canada si vous avez des symptômes de difficulté respiratoire, de la fièvre et/ou de la toux.
  - Par mesure de prudence et pour veiller à la sécurité de nos associé(e)s et client(e)s, nous vous demandons de quitter le magasin immédiatement si vous toussez, éternuez ou avez d'autres symptômes.
- 2. Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant de 20 à 25 secondes.
  - Lavez-vous les mains après avoir toussé, éternué, été aux toilettes ou touché des surfaces en métal
- 3. Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau.



- 4. Respectez les consignes des autorités de santé publique canadiennes et provinciales concernant la distanciation sociale en gardant en tout temps une distance de 2 mètres (6 pieds) entre vous et toute autre personne.
- 5. Nettoyez et désinfectez soigneusement toute surface après chaque utilisation. Faites appel au directeur ou à la directrice en service si vous avez besoin de matériel de nettoyage.

IMPORTANT : Veuillez prendre note que les politiques et procédures mentionnées ci-dessus pourraient changer à tout moment en fonction des directives des autorités de santé publique canadiennes ou provinciales.